

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019 À 19 h 00

Nombre de Conseillers

en exercice : 18

présents : 13 procurations : 2

votants : 15

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze du mois d'octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 8 octobre 2019 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Bernard LOUIS – Éliane LAFAYE – Michel FOUILLEUX – Isabelle DÉPREUX – Éric TARTAVEL – Cathy GARCIA ÉBOLI – Jean TISSOT – Virginie COUCHOUD – Sylvie LE PRADO – Nathalie POINGT – Émilie BUTHION – Véronique GRILLET (arrivée en cours de séance) – Olivier LAURENT –

Absents excusés : Christian GIRARDET a donné pouvoir à Bernard LOUIS
Géraldine GUINAND a donné pouvoir à Virginie COUCHOUD

Absents : Jean COLIN – Richard VALAT – Brice SAINVOIRIN

Secrétaire pour la séance : Émilie BUTHION

Monsieur le maire débute la séance de ce conseil municipal en demandant s'il y a des remarques à formuler sur les comptes-rendus des conseils municipaux des : 25 mars 2019, 6 mai 2019, 17 juin 2019, 9 septembre 2019 qui ont été envoyés à tous les élus.
Sans remarque tous ces comptes-rendus sont validés à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2019-028**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE : CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :****LOT N°1 : SIGNATURE D'UN AVENANT AVEC LE GROUPEMENT ROGER MARTIN**

Monsieur le maire soumet au conseil municipal un projet d'avenant concernant le marché à procédure adaptée : construction d'un centre technique municipal.

Concernant le lot n°1 : Gros œuvre – Terrassement - VRD, ce marché avait été attribué au Groupement ROGER MARTIN et à la SAS BAZIN Bâtiment.

Le Groupement ROGER MARTIN propose un avenant relatif aux aménagements extérieurs et VRD :

Fournitures et travaux	Montant HT
Fourniture et pose agglo 1 rang : 46 ml x 32.80	1 499.60 €
Fourniture et pose de regard à grille : 1 x 285	285.00 €
Raccordement au réseau existant PVC diam 250 : 30 ml x 56.60	1 698.00 €
Fourniture et pose de bordure T2 finition béton : 62 ml x 37.80	2 343.60 €
Suppression de bordure T2 finition grenailée (art 1.2.510) : -33.16 ml x 74.60	-2 473.74 €
TOTAL HT	3 352.46 €

Montant initial du marché :

299 970.09 € HT

Nouveau montant du marché :

303 322.55 € HT,

représentant une augmentation de : 1,12 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide l'avenant n°1 au marché « Construction d'un centre technique municipal », présenté par le Groupement ROGER MARTIN, lot n°1 « Gros œuvre – Terrassement – VRD » d'un montant total de 3 352.46 € HT ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2019-029**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE : CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :****LOT N°8 : SIGNATURE D'UN AVENANT AVEC LA SAS JULLIEN**

Monsieur le maire soumet au conseil municipal un projet d'avenant concernant le marché à procédure adaptée : construction d'un centre technique municipal.

Concernant le lot n°8 : Menuiseries bois, ce marché avait été attribué à la SAS JULLIEN qui propose un avenant relatif aux serrures des portes intérieures et extérieures (suivant le même organigramme que les portes de tous les bâtiments communaux) :

Fournitures et travaux	Montant HT
Ajout à l'organigramme prévu au marché : Portes : DGT / bureau, chef atelier ; salle de repos ; WC homme ; vestiaire femme ; vestiaire homme, Mezzanine; DGT / stockage; DGT / atelier ; TGBT ; atelier / stockage	511.20 €
TOTAL HT	511.20 €

Montant initial du marché :

10 081.80 € HT

Nouveau montant du marché :

10 593.00 € HT,

représentant une augmentation de : 5.07 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide l'avenant n°1 au marché « Construction d'un centre technique municipal », présenté par la SAS JULLIEN, lot n°8 « Menuiseries bois » d'un montant total de 511.20 € HT ;

➤ autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2019-030

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE : CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :

LOT N°10 : SIGNATURE D'UN AVENANT AVEC BÉAUX SAS

Monsieur le maire soumet au conseil municipal un projet d'avenant concernant le marché à procédure adaptée : construction d'un centre technique municipal.

Concernant le lot n°10 : Électricité, ce marché avait été attribué à BÉAUX SAS qui propose un avenant relatif à la mise en place d'une alarme et à divers travaux :

Fournitures et travaux	Montant HT
Alarme intrusion : 2 claviers, 8 détecteurs, 2 sirènes, 1 centrale, 1 transmetteur IP, Essais, réglage et programmation	3 110.00 €
Ajout d'une prise étanche pour Karcher	98.90 €
Ajout d'un projecteur avec détecteur intégré	145.00 €
Mise en place d'un câble en 4x70 AR2V depuis la limite de propriété	3 562.00 €
Suppression de la prestation de câble du marché art : 3.2.4	- 441.00 €
TOTAL HT	6 474.90 €

Montant initial du marché : **32 516.40 € HT**
 Nouveau montant du marché : **38 991.30 € HT**,
 représentant une augmentation de : 19.91 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide l'avenant n°1 au marché « construction d'un centre technique municipal », présenté par BÉAUX SAS, lot n°10 « Électricité » d'un montant total de 6 474.90 € HT ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

⇒ Arrivée Véronique GRILLET 19h15.

DÉLIBÉRATION N° 2019-031

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE : CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :

LOT N°5 : SIGNATURE D'UN AVENANT AVEC DIC SAS

Monsieur le maire soumet au conseil municipal un projet d'avenant concernant le marché à procédure adaptée : construction d'un centre technique municipal.

Concernant le lot n° 5 : Plâtrerie Peinture Faux plafonds, ce marché avait été attribué à DIC SAS qui propose un avenant relatif à divers travaux :

Fournitures et travaux	Montant HT
Local à définir :	108.00 €
Fourniture et pose d'un caisson 2 faces : 1 BA13 + laine 45 mm, de 30 X 30	
Doublage :	1 197.00 €
Embrasure tout autour des fenêtres extérieures	
Local annexe :	
Moins-value sur article 5-2-2-4	- 214.20 €
Moins-value sur article 5-2-2-6	- 43.40 €
TOTAL HT	1 047.40 €

Montant initial du marché : **17 840.15 € HT**
 Nouveau montant du marché : **18 887.55 € HT**,
 représentant une augmentation de : 5.87 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide l'avenant n°1 au marché « construction d'un centre technique municipal », présenté par DIC SAS, lot n° 5 « Plâtrerie Peinture Faux plafonds » d'un montant total de 1 047.40 € HT ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à la majorité (14 voix pour – 1 abstention).

DÉLIBÉRATION N° 2019-032

ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION CADRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée dispose que les centres de gestion peuvent souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire « pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent ». Le Cdg38 a donc lancé une procédure de convention de participation « dans les conditions prévues au II du même article (article 88-2 de cette loi) » c'est-à-dire conformément au décret du 8 novembre 2011 auquel ce texte renvoie. Ensuite, « les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le Centre de gestion de leur ressort ».

Il est proposé aux élus qu'à la date du 1^{er} janvier 2020, la commune adhère au contrat-cadre mutualisé pour les lots suivants :

Lot 1 : Protection santé complémentaire

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : 10 € mensuels.

Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé en fonction du montant de cotisation de l'agent, conformément au tableau joint à la présente délibération.

Pour chacune de ces catégories, plusieurs formules sont proposées à la commune.

Cette prestation est prise en charge dans le cadre de la cotisation additionnelle versée au Centre de gestion de l'Isère.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au 1^{er} janvier 2020, renouvelable un an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise monsieur le maire à signer la convention en résultant.
- Autorise monsieur le maire à signer les avenants éventuels de cette convention.
- Autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2019-033**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE : CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : LOT N°1 : SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 AVEC LE GROUPEMENT ROGER MARTIN**

Monsieur le maire soumet au conseil municipal un projet d'avenant n°2 concernant le marché à procédure adaptée : construction d'un centre technique municipal.

Concernant le lot n°1 : Gros œuvre – Terrassement - VRD, ce marché avait été attribué au Groupement ROGER MARTIN et à la SAS BAZIN Bâtiment.

Le Groupement ROGER MARTIN propose un avenant relatif aux aménagements extérieurs et VRD :

Fournitures et travaux	Montant HT
Suppression de l'article 1.2.6.1 : mise en œuvre de cerisiers = 3x 277.50	- 832.50 €
Suppression de l'article 1.2.6.2 : gravillon zone stérile = 30.90 m ² x 21.25	- 656.63 €
Suppression de l'article 1.2.6.3 : revêtement pierre pouzzolane = 31.25 x 31.60	- 987.50 €
TOTAL HT	- 2 476.63 €

Montant du marché (montant initial + montant avenant n°1) :

299 970.09 € HT + 3 352.46 = 303 322.55 € HT

Nouveau montant du marché :

300 845.92 € HT,

représentant une diminution de : - 0.83 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide l'avenant n°2 au marché « Construction d'un centre technique municipal », présenté par le Groupement ROGER MARTIN, lot n°1 « Gros œuvre – Terrassement – VRD » d'un montant total de : - 2 476.63 € HT ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à la majorité (9 voix pour – 6 abstention).

DEMANDE DE SUBVENTION PLAN ÉCOLES

Monsieur le maire explique que le conseil départemental de l'Isère a lancé « un Plan écoles ».

Ce Plan écoles, adopté par le département le 21 juin 2019, vise à soutenir de manière uniforme et équitable à l'échelle de tout le territoire isérois les projets de construction et réhabilitation d'écoles maternelles et primaires ou d'annexes utilisées au service de la restauration scolaire, portés par des communes ou EPCI.

Il est doté d'un budget de 20 millions d'euros, qui s'ajoute aux aides classiques du Département (dotations territoriales et départementales), et se déroule jusqu'au 30 septembre 2021, date limite pour la transmission des derniers ordres de service de démarrage des travaux.

Par conséquent, monsieur le maire propose de faire un recensement des travaux pouvant être exécutés à l'école (locaux scolaires et cantine) et de monter un dossier de demande de subvention dans le cadre de ce plan écoles.

Des devis devront être effectués. A l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.

DÉLIBÉRATION N° 2019-034**DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL 2019**

Monsieur le maire expose que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2019 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

En effet, concernant l'aménagement intérieur du nouveau bâtiment des services techniques, il est prévu l'achat d'un gerbeur électrique permettant au personnel communal de soulever et de ranger facilement le matériel lourd sur les racks de stockage.

De plus, la cuisinière électrique de la salle polyvalente qui a été achetée et installée il y a de nombreuses années ne fonctionne plus.

La salle polyvalente étant très sollicitée, ce matériel est indispensable et doit par conséquent être remplacé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide les modifications suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2188 : Autres immo corporelles		15 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		15 000.00 €
D 2313 : Immos en cours-constructions	15 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	15 000.00 €	

Voté à la majorité (14 voix pour – 1 contre).

DÉLIBÉRATION N° 2019-035**LOGEMENT COMMUNAL T3 SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le maire explique qu'un habitant de Villette-de-Vienne, se retrouve dans une situation difficile, sans logement, après une séparation.

Il explique également que la commune est propriétaire d'un logement T3, situé dans le bâtiment de la salle polyvalente, réservé au logement de personnel communal ou de logement d'urgence.

Ce logement était jusqu'alors inoccupé. Monsieur le maire propose que ce logement soit proposé à ce Villettois et invite par conséquent le conseil municipal à se prononcer sur les modalités de cette mise à disposition.

Considérant que ce Villettois est connu et a donné aux élus des garanties suffisantes pour lui attribuer, à titre temporaire, le logement T3 de la salle polyvalente pendant la durée nécessaire pour améliorer sa situation et trouver un autre logement, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise ce Villettois à occuper à titre provisoire le T3 appartenant à la commune et situé au 1^{er} étage de la salle polyvalente ;
- Demande à ce Villettois, qui accepte ces conditions, le versement à la commune, d'une contribution mensuelle de 750.00 € (sept cent cinquante euros) pendant la durée de l'occupation du logement T3 ;
- Précise que cette contribution inclura les charges d'eau, de chauffage et d'électricité ;
- Précise que le versement de cette contribution se fera à compter du 1^{er} novembre 2019 ;
- Autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

🔗 Aménagement étang

Monsieur le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal du 9 septembre 2019, à l'unanimité, le conseil municipal a été favorable à l'achat de la parcelle de Monsieur BÉNÉFICE qui est située à proximité de l'étang communal chemin des Vernes et qui pourrait faire partie de l'aménagement global de la zone.

En effet, au mois de juin 2019, monsieur le maire avait proposé, pour cette parcelle, un prix d'achat de 10 000,00 €, prix qui avait été accepté par monsieur Bénéfice.

Suite au conseil municipal du 9 septembre 2019 (le premier depuis le mois de juin), monsieur le maire est allé rencontrer monsieur Bénéfice et lui a confirmé l'engagement de la commune pour l'achat de sa parcelle.

Cependant, la réponse de monsieur Bénéfice a été plus que surprenante : il a déjà vendu sa parcelle 20 000,00 € (vente globale avec sa maison).

Cette parcelle étant située en zone agricole, ce prix surestimé, risque de créer un précédent sur la commune en augmentant le prix du m² agricole. L'ensemble des élus ne souhaite pas acheter à ce prix.

Monsieur le maire indique que conformément à la réglementation en vigueur, en sa qualité de propriétaire des parcelles voisines, la commune va faire valoir son droit de priorité. La SAFER va être également contactée afin de savoir si une révision de prix est possible.

Monsieur le maire tiendra les élus informés des suites de ce dossier ...

🔗 Maison Tochon

Monsieur le maire rappelle que la commune a réceptionné une offre d'achat du bâtiment de la maison Tochon pour un montant total net vendeur de 446 000,00 €. Suite à cette offre, un diagnostic a été établi. Ce dernier a indiqué l'absence d'amiante et de plomb, plutôt une bonne nouvelle pour la commune et les acheteurs.

🔗 Croix château d'Illins

Le propriétaire du château d'Illins a demandé à monsieur le maire d'enlever la croix qui a été installée, il y a de nombreuses années, sur sa propriété. En effet, cette croix assimile le château à un lieu de culte. L'ensemble des élus est d'accord pour déplacer cette croix et l'installer sur un autre site (le cimetière ?), d'autant plus qu'elle fait partie, depuis longtemps, du paysage villettois.

🔗 Repas du 11 novembre

Messieurs Michel FOUILLEUX et Eric TARTAVEL, adjoints, participeront au repas prévu avec les anciens combattants après la commémoration du 11 novembre. Comme chaque année, ce repas est offert par la commune aux anciens combattants et à leurs épouses.

🔗 Agriculture

Suite à la demande de monsieur Stéphane JAY, un rendez-vous a été organisé avec monsieur le maire et le président de Vienne Condrieu Agglomération, monsieur Thierry KOVACS.

En effet, monsieur Stéphane JAY qui exploite de nombreux terrains en centre village est inquiet devant les nouvelles réglementations imposant une distance entre les parcelles de terrains traitées et les habitations.

Son exploitation est également elle-même située en centre village.

Il est évident que ces obligations vont impacter l'activité des agriculteurs en zone urbanisée, d'autant plus que les Plans Locaux d'Urbanisme ont été validés et intégrés avec ces zones.

🔗 AFR – Association Foncière de Remembrement de la Vallée de la Sévenne

Monsieur le maire indique que les services de la sous-préfecture n'ont toujours pas informé les communes des décisions relatives au devenir de l'AFR.

Monsieur le maire indique que contrairement à Villette-de-Vienne, les communes de Luzinay et St Just Chaleyssin souhaitent que l'association ne soit pas dissoute et qu'elle continue à gérer les terrains remembrés.

🔗 Inauguration du nouveau bâtiment des services techniques

L'inauguration du nouveau bâtiment des services techniques a été fixée au vendredi 29 novembre 2019 à 17h30.

Seront invités entre autres : la population villettoise, madame Michèle CEDRIN, conseillère Régionale, les maires des communes de Vienne Condrieu Agglomération, les entreprises ayant travaillé sur le chantier.

Compte tenu de l'échéance électorale des municipales et de son droit de réserve, monsieur le sous-préfet de Vienne ne pourra pas être présent à cette inauguration.

🔗 Convention avec la Poste

La Poste a imposé à tous ses facteurs une pause de 45 minutes à 12h00. Suite à la demande des facteurs qui effectuent leur tournée sur Villette-de-Vienne, il a été prévu de leur mettre à disposition la cuisine de la maison des associations.

Pour cette mise à disposition, la direction de La Poste a donné son accord. Une convention devra être signée.

🔗 Informatique

- Monsieur Olivier Laurent, conseiller municipal, indique qu'un devis est attendu pour l'informatisation de la cantine/garderie.

- Afin d'officialiser, les différentes missions qu'il exerce dans les domaines de l'informatique et de la téléphonie (contacts avec Vienne Condrieu Agglomération et les fournisseurs, étude des devis, achats de matériels ...), monsieur Olivier LAURENT demande à monsieur le maire de lui établir un arrêté de délégation de fonction. Monsieur le maire indique que le nécessaire sera fait.

🔗 Urbanisme

- PLU

Concernant le PLU de la commune approuvé en mai 2018, un courrier a été adressé au service droits des sols de Vienne Condrieu Agglomération afin de convenir d'un rendez-vous pour faire un point sur le PLU de la commune de Villette-de-Vienne et d'envisager la ou les procédures à mettre en œuvre (révision simplifiée ou autre) pour des changements de zonages de parcelles ou pour diverses corrections.

-- PC (Permis de Construire) et DP (Déclaration Préalable)

- PC accordé : chemin des Dames : construction d'une maison d'habitation en R+1 avec garage intégré

- DP accordée : chemin des Vernettes : agrandissement du balcon
- DP accordée : chemin de Morand : construction d'un garage accolé à l'habitation existante - construction d'une piscine – construction d'une pergola
- DP accordée : chemin des Vernettes : installation de panneaux photovoltaïques en toiture
- DP accordée : chemin du Grand Chêne : construction d'une piscine
- DP accordée : impasse des Epis : modification et création d'ouverture en façade sud
- DP accordée : chemin des Dames : construction d'une piscine enterrée 8X4

🔗 Associations

- Le président de la FFE (Fédération Française d'Équitation) a informé la commune qu'un cavalier habitant la commune a obtenu la médaille d'argent dans la discipline « Voltige » catégorie club 3 équipe poussin aux championnats de France d'équitation.

- Association mycologique de la Sévenne : cette association a organisé ce dimanche 6 octobre 2019 une très belle exposition dans la salle polyvalente de Villette-de-Vienne.

- L'amicale des sapeurs-pompiers a informé la commune que la tournée annuelle des calendriers a débuté le samedi 12 octobre 2019.

🔗 Ecole

Madame la directrice a informé que 3 classes de l'école partiront en classes transplantées à Autrans (classe à dominante musicale) du 13 au 17 janvier 2020 et sollicite la commune pour la prise en charge du transport (2 cars).

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement à cette demande.

🔗 Transports

La réunion annuelle consacrée aux transports scolaires a eu lieu le mercredi 9 octobre 2019. Comme les années précédentes, cette réunion permet de faire un point sur le démarrage et le fonctionnement du service après la rentrée scolaire.

🔗 Rapports

Les rapports 2018 concernant :

- Vienne Mobilité,
- Prix et qualité du service d'assainissement,
- Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,
- Conseil de développement,

sont disponibles et peuvent être consultés au secrétariat de la mairie.

Le conseil municipal prend acte de ces rapports.

Les documents suivants sont également consultables :

- PCAET (Plan Climat Air-Energie Territorial) Vienne Condrieu Agglomération : synthèse du diagnostic 2020-2025,
- Stratégie Agricole 2019-2024.

🔗 Logements OPAC

Dans le cadre des travaux qui vont être réalisés sur le bâtiment et dans tous les logements de la résidence des Serventières, la commune va bénéficier d'une subvention de 1000 € pour les travaux réalisés dans le logement communal.

🔗 Raccordement téléphonique services techniques

La procédure de raccordement téléphonique du nouveau bâtiment des services techniques auprès d'Orange s'avère compliquée : difficile de trouver le bon service, le bon interlocuteur !

🔗 Installation d'un kiosque à pizza

Monsieur le maire a reçu en mairie 2 personnes qui lui ont demandé l'autorisation d'installer sur la commune, sur le parking de la salle polyvalente, un distributeur automatique de pizzas. Pour information, un même établissement est installé à Solaize.

Le distributeur va fonctionner 24 h / 24 h et 7 jours / 7 jours. Les pizzas sont préparées à la demande et un système est capable de gérer les produits ne pouvant plus être utilisés.

Un débat s'instaure entre tous les membres du conseil municipal. Le problème des nuisances est évoqué : le défilé continu de voitures risque de perturber la tranquillité des riverains.

Il est suggéré un autre emplacement : le parking du cimetière (aussi passant que le parking de la salle polyvalente). Cependant, le fonctionnement de cet établissement nécessite un raccordement électrique et téléphonique (internet). Les travaux de raccordement coûteraient beaucoup trop chers.

Monsieur le maire propose que chaque élu réfléchisse au meilleur emplacement à proposer. La question sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du mois de décembre.

🔗 **Personnel**

Madame Isabelle DEPREUX, adjointe, informe l'assemblée de différents points concernant la gestion du personnel :

- ↳ il a été proposé au personnel communal annualisé sur les 36 semaines scolaires de définir leurs périodes de congés annuels afin de bien distinguer leurs périodes de congés, de récupération.
- ↳ pour les agents travaillant à la cantine, il est prévu l'installation de casiers pour le rangement de leurs affaires personnelles.
- ↳ des formations doivent être organisées :
 - HACCP pour un agent travaillant à la préparation des repas à la cantine,
 - Hygiène et posture : pour des agents effectuant l'entretien des bâtiments communaux (école, restaurant scolaire ...),
 - Psychologie de l'enfant : à la demande de membres du personnel effectuant la surveillance au restaurant scolaire et pour les ATSEM travaillant à l'école maternelle.

🔗 **CME**

Sur proposition des élus du conseil municipal d'enfants :

- des miroirs seront installés dans les toilettes de l'école,
- un composteur sera installé pour récupérer les déchets alimentaires de la cantine. Le compost sera utilisé dans les bacs de jardinage mis en place à l'école.

🔗 **Bulletin municipal**

Le prochain bulletin municipal est en cours de rédaction.

🔗 **Spectacle de magie**

La commune accueillera un spectacle de magie à la salle polyvalente le dimanche 22 décembre 2019 : avis aux amateurs !

🔗 **Cérémonie des vœux**

La cérémonie des vœux à la population villettoise aura lieu mardi 7 janvier 2020 à 18h30.

🔗 **Cérémonie nouveaux arrivants**

Madame Isabelle DEPREUX demande à l'assemblée si une cérémonie pour les nouveaux arrivants doit être organisée avant la fin du mandat. L'ensemble des élus est favorable. Par conséquent, elle propose qu'elle ait lieu début décembre et demande l'aide de tous les élus pour pouvoir l'organiser.

🔗 **Caravan'Jeux**

Madame Sylvie LE PRADO, conseillère municipale, indique que cette année, les bénévoles prenant en charge l'organisation de Caravan'Jeux, ne sont pas disponibles. Par conséquent, malheureusement, la commune de Villette-de-Vienne ne pourra pas accueillir cette manifestation.

🔗 **Restauration scolaire**

- **Loi Egalim**

Madame Eliane LAFAYE, adjointe, explique qu'à partir du 1^{er} novembre 2019, conformément à la loi Egalim, 1 repas végétarien sera servi à la cantine de Villette-de-Vienne une fois par semaine.

De plus, cette loi impose qu'au plus tard le 1^{er} janvier 2022, les repas servis dans les restaurants collectifs publics, dont les cantines scolaires, doivent comprendre une part au moins égale, en valeur, à 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Cette obligation entraînera une augmentation du coût des denrées, et donc du prix de revient du repas.

A la cantine de Villette, tout se fera progressivement, d'abord en commençant par servir des laitages bio.

A terme, une augmentation du prix du repas facturé aux parents devra être envisagée.

- **Visite du self de Chaponnay**

Madame Eliane LAFAYE, a effectué une visite au restaurant scolaire de la commune de Chaponnay qui fonctionne en « self » pour les enfants de l'école élémentaire. 280 enfants sont servis entre 11h30 et 13h20, dans une ambiance pas trop bruyante.

En effet, comme à la cantine de Villette, les élèves, en attendant les plats, sont très dissipés et chahutent entre eux, nécessitant souvent l'intervention du personnel. Le niveau sonore dans la salle est décuplé. La pause méridienne ne peut plus se faire dans des conditions idéales aussi bien pour les enfants que pour le personnel communal.

A la cantine de Villette-de-Vienne, il pourrait être envisagé de mettre en place le self, pour les plus grands, mais en gardant le principe de la cuisine sur place.

- **Semaine du goût**

Cette année, la semaine du goût a eu lieu du 7 octobre 2019 au 11 octobre 2019. C'est l'occasion de faire découvrir aux enfants mangeant à la cantine de nouveaux produits et de nouvelles saveurs.

🔗 **Repas du CCAS**

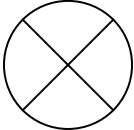
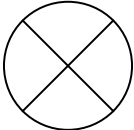
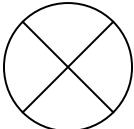
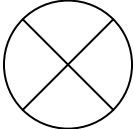
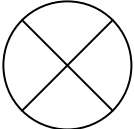
Le repas annuel du CCAS offert à nos aînés aura lieu le samedi 7 décembre 2019 à la salle polyvalente. Les invitations ont été envoyées. Tous les élus sont invités à venir prendre l'apéritif.

🔗 **Feux tricolores**

Les travaux de mise en place des feux tricolores au croisement RD 36 - chemin des Vernettes - chemin de l'Oie sont en cours. On compte 3 accidents sur ce secteur depuis le début de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 2 décembre 2019 à 19 h 00.

Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature	Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature
Bernard LOUIS				Nathalie POINGT			
Éliane LAFAYE				Christian GIRARDET	XXXXXXXXXX	Bernard LOUIS	
Michel FOUILLEUX				Émile BUTHION			
Isabelle DÉPREUX				Richard VALAT	XXXXXXXXXX		
Éric TARTAVEL				Véronique GRILLET			
Cathy GARCIA-ÉBOLI				Olivier LAURENT			
Jean TISSOT				Géraldine GUINAND	XXXXXXXXXX	Virginie COUCHOUD	
Virginie COUCHOUD				Brice SAINVOIRIN	XXXXXXXXXX		
Jean COLIN	XXXXXXXXXX						
Sylvie LE PRADO							

--	--	--	--	--	--	--	--